

M. Choquette: Je voudrais demander à l'honorable représentant s'il est lui-même propriétaire d'une compagnie privée de téléphone?

encouragé par les propos du député de Joliette-L'Assomption-Montcalm.

(Texte)

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, j'ai quelques observations à faire relativement au bill S-27 qui a trait à la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

En principe, ce bill est simple, comme l'ont d'ailleurs fait remarquer plusieurs autres députés qui ont parlé avant moi, car il réclame l'augmentation du nombre de directeurs, de 15 à 20, c'est-à-dire cinq nouveaux directeurs.

Or, ce bill n'a pas encore été étudié par le comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques. A mon avis, plusieurs questions auraient pu y être élucidées avant qu'il soit accepté ce soir.

Nous aimerions connaître, actuellement, le capital action de cette compagnie, la partie canadienne et la partie américaine. Nous aimerions également savoir qui sont les directeurs de cette compagnie. Nous aimerions également qu'à la fin des notes explicatives, on apporte peut-être des amendements au présent bill.

C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions avoir plus de temps, afin d'étudier davantage ce bill, car on mentionne, dans le dernier paragraphe, qu'une majorité de ces administrateurs devront être domiciliés au Canada. Or, à mon avis, ce n'est pas la nomination de cinq nouveaux directeurs qui est tellement importante, mais plutôt le nombre d'actions supplémentaires qui seront nécessaires pour les élire.

En effet, si la Compagnie de Téléphone Bell du Canada a pris de l'expansion—et je reconnais qu'elle rend un bon service en général; il y a peut-être certains endroits de la province de Québec ou du pays où ce service fait plus ou moins défaut, mais en général, elle donne un très bon service—elle devrait pouvoir nommer cinq nouveaux directeurs, si elle est d'ailleurs autorisée à le faire.

Cette compagnie pourra en même temps regarder de près les plaintes qui ont été formulées à la Chambre aujourd'hui.

Je ne suis pas du tout d'accord avec le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, qui dit...

M. Choquette: Il n'est pas le seul.

M. Rondeau: Et non pas nécessairement avec le député de Lotbinière, qui prétend que le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm réclame automatiquement l'étatisation de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

Nous avons été toujours opposés, en principe, à l'étatisation des compagnies, car, à

M. Herridge: Oui, je suis bien prêt à le reconnaître. Dans le coin reculé où j'habite, ma famille est propriétaire d'une ligne téléphonique d'une longueur de 40 milles afin d'appeler nos voisins. Ce service est exploité par la collectivité, il s'agit d'une entreprise totalement socialiste. Nous perdons plusieurs centaines de dollars par an, et nous n'en retirons aucun profit car nous fournissons gracieusement ce service à un grand nombre des membres de notre collectivité. Nous avons un abonné qui nous paie \$2.25 par mois. Donc je remplis le rôle d'un service public, rôle que la compagnie du téléphone de la Colombie-Britannique jusqu'à maintenant n'a pas l'intention d'assumer, bien que je lui aie proposé, à maintes reprises, ce qui serait très obligeant de sa part, d'acheter notre compagnie et de fournir ce service non lucratif.

M. Choquette: Le député me permettrait-il de poser une autre question. Je me demande si l'honorable représentant accepterait facilement la nationalisation de sa propre société?

M. Herridge: Oui, c'est justement ce que je vise. Nous en serions enchantés. Nous la faisons marcher en essayant des pertes considérables, parce que nous voulons faire preuve de civisme, mais nous ne pouvons guère nous le permettre.

Or, monsieur l'Orateur, j'appuie, en principe, l'argument du député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, et je puis conclure de leurs signes de tête affirmatifs qu'il y a bon nombre d'autres convertis au sein du parti conservateur. Cela prouve qu'il est impossible, aujourd'hui, de déterminer la doctrine politique des partis, qu'ils soient conservateurs ou libéraux. Tout dépend, aujourd'hui, du point de vue personnel. Pour ma part, et je sais que je parle également au nom de mon parti, je suis très heureux de constater cette conversion à notre doctrine politique et de l'entendre préconiser à la Chambre des communes. Nous comptons bien que les intéressés, surtout ceux qui se trouvent en Ontario, réfléchirons sérieusement à étatiser cette société, de façon que les bénéficiaires restent au Canada, que la direction reste dans des mains canadiennes et que les Canadiens soient à la tête de ses services. Je ne critique nullement les dirigeants de la société en l'occurrence; ils ne font que s'acquitter de leur tâche dans un régime de libre entreprise lucrative. Pour terminer, je dirai que je n'avais pas l'intention de prendre la parole au cours du débat. Mais j'ai été enchanté et